



Handicaps auditifs : neuf conseils pour mieux se comprendre

Indications destinées à la police et aux autres
professions juridiques

HfH

Interkantonale Hochschule
für Heilpädagogik

 **JUSTISIGNS**

Neuf conseils pour une meilleure compréhension avec les personnes sourdes et malentendantes

Le projet JUSTISIGNS a pour objectif de développer du matériel de formation et de sensibilisation pour les trois groupes-cible suivants :

- Les interprètes en langue des signes diplômés qui travaillent auprès des tribunaux et de la police ainsi que les étudiants qui suivent une formation pour devenir interprète en langue des signes.
- La communauté sourde.
- Les officiers de police et les autres représentants de professions juridiques.

Prise de contact avec une personne sourde ou malentendante

Regardez la personne et approchez-vous naturellement d'elle. Il est probable qu'elle reconnaisse déjà votre intention de communiquer au fait que vous venez vers elle. Vous pouvez lui faire un signe de la main ou lui tapoter légèrement l'épaule.

Maintenez un mètre de distance entre vous et parlez lentement et distinctement de manière à ce que la personne puisse lire sur vos lèvres.

1

Reconnaissance

Afin de savoir si vous avez affaire à une personne sourde ou malentendante, voici quelques aspects auxquels vous pouvez prêter attention :

- Les questions que vous posez n'obtiennent pas de réponse adaptée voire de réaction.
- La personne vous demande de répéter à plusieurs reprises.
- La personne parle elle-même indistinctement ou à un volume inadapté.
- La personne vous demande de parler distinctement ou de communiquer par écrit.
- La personne fait un signe de la main indiquant qu'elle n'entend pas ou pas bien.

2

Lumière et contraste

Ne vous placez pas devant une source de lumière : assurez-vous que votre visage soit bien éclairé. Un éclairage trop faible ou trop fort et un manque de contraste empêchent la communication. Ne braquez pas une lampe de poche en plein visage de la personne sourde ou malentendante.

3

Les personnes sourdes ou malentendantes n'ont pas besoin de services spéciaux

A partir du moment où les besoins de la personne en termes de communication sont remplis, elle doit être traitée comme toutes les autres. Cela améliore la communication et aide tous les intéressés.

4

Documents écrits

Les instructions, règles et autres documents écrits que vous présentez à une personne sourde ou malentendante peuvent être difficiles à comprendre pour elle. En effet, la forme écrite de la langue parlée n'est pas forcément sa langue maternelle.

5

Menottes

Si vous menottez une personne sourde ou malentendante, vous lui interdisez toute communication. Cela a à peu près le même effet que de bâillonner une personne entendante.

6

Moyens de communication

Les personnes sourdes et malentendantes sont toutes différentes en ce qui concerne leur maîtrise de la langue des signes, mais aussi de la langue parlée et écrite. Il faut donc choisir au cas par cas le meilleur moyen de communiquer avec elles.

Regardez toujours la personne en face lorsque vous lui parlez, ne vous couvrez pas la bouche et utilisez un langage distinct et clair, mais sans ralentir ou articuler exagérément. Faites des phrases simples et courtes, n'hésitez pas à faire des gestes et des mimiques, dites clairement de quoi il s'agit, écrivez les points les plus importants et soyez attentif : votre interlocuteur a-t-il vraiment compris de quoi il est question ? Maintenez un mètre de distance entre vous et parlez lentement et distinctement de manière à ce que la personne puisse lire sur vos lèvres.

Communiquer en lisant sur les lèvres de son interlocuteur demande une très forte concentration. Beaucoup de mots sont difficiles à reconnaître et il faut souvent deviner les liens entre les idées. Les mouvements des lèvres sont différents de personne en personne. Il est particulièrement difficile de les décoder sur quelqu'un qui porte une moustache !

7

Langue des signes

Lorsqu'il s'agit d'un long entretien, pour beaucoup de personnes sourdes ou malentendantes, il est plus simple, voire indispensable d'utiliser la langue des signes. Dans ce cas, faites toujours appel à un interprète en langue des signes qualifié (demande d'interprète : www.procom-deaf.ch). Chaque pays a sa propre langue des signes. Ce sont des langues indépendantes, différentes de la langue parlée et qui ne se ressemblent pas entre elles – de la même manière que le français n'a rien à voir avec le japonais, par exemple. En Suisse, il y a trois langues des signes, respectives à la Romandie, à la Suisse alémanique et au Tessin.

8

« La langue des signes est un élément central de la vie des sourds et des malentendants car elle est synonyme d'accès au quotidien. Sans la langue des signes, les sourds et les malentendants seraient complètement isolés. C'est pourquoi le plein exercice des droits humains des sourds et malentendants passe par la reconnaissance et le respect de leur culture et de leur identité. Partout dans le monde, la langue crée la culture et vice-versa. »

World Federation of the Deaf
(Fédération mondiale des sourds)

Communiquer avec l'aide d'un interprète en langue des signes

Il est très difficile d'interpréter sans connaître le contexte de la discussion. Informez brièvement l'interprète de l'objectif de celle-ci et donnez-lui toutes les informations nécessaires pour comprendre la situation avant de commencer l'entretien.

Lorsque tous les interlocuteurs sont assis, il est important que l'interprète soit en face de la personne sourde ou malentendante. Adressez-vous directement à elle, pas à l'interprète. Soyez conscient du fait que la personne sourde ou malentendante va regarder l'interprète, pas seulement vous-même. Ne demandez pas à l'interprète d'expliquer des choses supplémentaires à la personne sourde ou malentendante après la fin de l'entretien.

9

Le texte original anglais a été rédigé par Interesource Group en Irlande. Il a été adapté au contexte de la Suisse alémanique et complété par les collaboratrices et collaborateurs du projet JUSTISIGNS.

Contact

Tobias Haug, Prof. Dr., HfH
Twitter : @justisigns
E-Mail : justisigns@hfh.ch
www.justisigns.com

Exclusion de responsabilité et remerciements

Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne. Seul l'auteur de cette publication (communication) assume la responsabilité de son contenu ; la Commission décline toute responsabilité quant à l'utilisation des informations présentées.

Avec le soutien du Programme de l'Union européenne pour l'apprentissage tout au long de la vie ainsi que du Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées.



Programme pour
l'apprentissage
tout au long de la vie

pro com

Fondation d'aide à la communication pour sourds.

HfH

Interkantonale Hochschule
für Heilpädagogik

Schaffhauserstrasse 239
Postfach 5850
CH-8050 Zürich

T +41 44 317 11 11

info@hfh.ch
www.hfh.ch